

# Déclaration relative à la protection des données lors du traitement de données à caractère personnel dans le cadre de la gestion des personnes-ressources post-délivrance

Pour l'Office européen des brevets (OEB), la protection de votre vie privée est de la plus haute importance. Nous nous engageons à protéger vos données à caractère personnel et à veiller au respect des droits des personnes concernées lorsque nous accomplissons nos tâches et fournissons nos services. Toutes les données à caractère personnel qui vous identifient directement ou indirectement seront traitées de manière licite, loyale et avec toutes les précautions nécessaires.

Les opérations de traitement décrites ci-après sont régies par le règlement relatif à la protection des données ([RRPD](#)) de l'OEB.

Les informations contenues dans la présente déclaration sont fournies en vertu des articles 16 et 17 RRPD.

Les données à caractère personnel sont traitées à des fins de communication avec des personnes-ressources dans les offices nationaux des brevets des États membres contractants en vertu de l'article 39 CBE.

## 1. Quelles sont la nature et la finalité de l'opération de traitement ?

La présente déclaration relative à la protection des données concerne le traitement de données à caractère personnel dans le cadre de la gestion des personnes-ressources post-délivrance.

Une liste de personnes à contacter dans les offices nationaux des brevets est tenue à jour dans le but de gérer les activités de validation post-délivrance et de communication en vertu de l'article 39 CBE. Les personnes à contacter dans les offices nationaux des brevets fournissent leurs coordonnées à l'OEB.

La liste de personnes à contacter est enregistrée dans les systèmes de stockage interne de l'OEB, et la communication s'effectue via MS Outlook à l'adresse de mailbox partagée [PostGrant@epo.org](mailto:PostGrant@epo.org). Lors de la communication, les brevets sont identifiés par les seuls numéros de brevets.

Le traitement de vos données n'est pas censé servir à une prise de décision automatisée, notamment au profilage.

Vos données à caractère personnel ne seront pas transmises à des destinataires extérieurs à l'OEB s'ils ne sont pas visés à l'article 8(1), (2) et (5) RRPD, à moins qu'un niveau de protection adéquat

ne soit assuré. En l'absence d'un niveau de protection adéquat, un transfert ne peut avoir lieu que si des garanties appropriées sont prévues et à la condition que les personnes concernées disposent de droits opposables et de voies de recours effectives, ou si les dérogations pour des situations particulières visées à l'article 10 RRPD s'appliquent.

## **2. Quelles données à caractère personnel traitons-nous ?**

Les catégories suivantes de données à caractère personnel sont traitées :

Agents : coordonnées, numéro de téléphone, adresse électronique professionnelle, intitulé de poste, prénom, nom de famille, nom personnel.

Prestataires externes : coordonnées, numéro de téléphone, adresse électronique professionnelle, intitulé de poste, prénom, nom de famille, nom personnel.

## **3. Qui est responsable du traitement des données ?**

Les données à caractère personnel sont traitées sous la responsabilité des PD41/D412 Revenue Controls, la PD41 agissant en qualité de responsable délégué du traitement à l'OEB.

Le traitement des données à caractère personnel est réalisé par les membres du personnel participant à la gestion de l'initiative, du projet ou de l'activité de la D412 Revenue Controls mentionnée dans la présente déclaration.

Les prestataires externes participant à la maintenance des services de communication peuvent également traiter des données à caractère personnel ou y avoir accès. Microsoft est le prestataire externe d'applications informatiques.

## **4. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées ?**

Les données à caractère personnel sont communiquées selon les besoins au personnel de l'OEB travaillant dans le domaine de la coopération internationale, les États membres et pays voisins, et les services juridiques et financiers.

Les données à caractère personnel peuvent être communiquées à des prestataires de services tiers à des fins de maintenance et d'assistance par exemple.

Les données à caractère personnel ne seront partagées qu'avec des personnes habilitées et responsables des opérations de traitement nécessaires. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins ni communiquées à d'autres destinataires.

## 5. Comment protégeons-nous et préservons-nous vos données ?

Nous prenons les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour préserver vos données à caractère personnel et les protéger contre la destruction, la perte ou l'altération accidentelles ou illicites, ainsi que contre toute divulgation ou tout accès non autorisés.

L'ensemble des données à caractère personnel est conservé dans des applications informatiques sécurisées conformément aux normes de sécurité de l'OEB. Des niveaux d'accès appropriés sont accordés à titre individuel aux seuls destinataires mentionnés ci-dessus.

En ce qui concerne les systèmes hébergés dans les locaux de l'OEB, les mesures sécuritaires de base suivantes s'appliquent généralement :

authentification des utilisateurs et contrôle d'accès (par exemple, contrôle d'accès aux systèmes et au réseau à base de rôles, principes du besoin de savoir et du moindre privilège)

renforcement de la sécurité logique des systèmes, équipements et réseaux

protection physique : contrôles des accès effectués à l'OEB, contrôles d'accès supplémentaires au centre de données, politiques de verrouillage des bureaux

contrôles de la transmission et de la saisie (par exemple, journaux d'audit, surveillance des systèmes et du réseau)

intervention en cas d'incident de sécurité : surveillance 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, experts en sécurité de garde.

En principe, l'OEB a adopté un système d'administration dématérialisé. Toutefois, si des dossiers papier contenant des données à caractère personnel doivent être stockés dans les locaux de l'OEB, ces dossiers sont conservés dans un lieu sûr et verrouillé à accès restreint.

Si des données sont externalisées (p. ex. stockées, consultées et traitées), une analyse en matière de confidentialité et de risque de sécurité est effectuée et la déclaration générale suivante peut être incluse dans ce champ :

Pour les données à caractère personnel traitées par des systèmes qui ne sont pas hébergés dans les locaux de l'OEB, les prestataires externes traitant les données à caractère personnel s'engagent dans le cadre d'un accord contraignant à se conformer aux obligations afférentes à la protection des données découlant des cadres juridiques de protection des données applicables. L'OEB a également effectué une analyse en matière de confidentialité et de risque de sécurité. Ces systèmes doivent avoir mis en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées, telles que des mesures physiques de sécurité, des mesures de contrôle des accès et du stockage, la sécurisation des données inactives (p.ex. par chiffrement) ; des mesures de contrôle des utilisateurs, de la transmission et de la saisie (avec p.ex. des pare-feu de réseau, des systèmes de détection des intrusions sur le réseau (IDS), des systèmes de protection contre les intrusions sur le réseau (IPS), un audit des connexions) ; des mesures de contrôle de l'acheminement des données (p.ex. sécurisation des données en transit par un chiffrement).

## **6. Comment pouvez-vous accéder à vos données, les rectifier et les recevoir, en demander l'effacement, imiter leur traitement ou vous opposer à celui-ci ? Vos droits peuvent-ils être restreints ?**

Vous avez le droit d'accéder à vos données à caractère personnel, de les rectifier et de les recevoir, de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, de les effacer, ainsi que de limiter leur traitement ou de vous opposer à celui-ci (articles 18 à 24 RRPD).

Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, veuillez adresser une demande écrite au responsable délégué du traitement à l'adresse suivante : [PDFinanceDPL@epo.org](mailto:PDFinanceDPL@epo.org).

Afin de nous permettre de répondre plus rapidement et précisément, vous devez toujours assortir votre demande de certaines informations préliminaires. Nous vous encourageons par conséquent à remplir ce [formulaire](#) (pour les personnes externes concernées) ou ce [formulaire](#) (pour les personnes internes) et à le transmettre avec votre demande.

Nous répondrons à votre demande dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande. Toutefois, conformément à l'article 15(2) RRPD, ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires si la complexité et le nombre de demandes reçues rendent cela nécessaire. Toute prolongation de délai vous sera notifiée.

## **7. Sur quelle base juridique se fonde le traitement de vos données ?**

Les données à caractère personnel sont traitées sur le fondement des articles 5 (a) et (b) RRPD :

- a. le traitement est nécessaire à l'accomplissement d'une tâche relevant des activités officielles de l'Organisation européenne des brevets ou de l'exercice légitime de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement, ce qui comprend le traitement nécessaire à la gestion et au fonctionnement de l'Office, ou
- b. le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis, ou

Les données à caractère personnel sont traitées sur le fondement de l'article 39 CBE.

## **8. Combien de temps conservons-nous vos données ?**

Les données à caractère personnel sont conservées uniquement pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de la finalité de leur traitement.

Les coordonnées sont conservées au sein de la fonction respective à l'Office national. Elles peuvent être supprimées lorsqu'il est raisonnable de penser que leur conservation ne répond à aucun besoin opérationnel. Les données à caractère personnel seront effacées au plus tard trois ans après qu'une personne a quitté sa fonction au sein d'un Office national.

En cas de recours formel/contentieux, toutes les données détenues au moment où le recours est engagé seront conservées jusqu'à la clôture de la procédure.

## **9. Personnes à contacter et coordonnées**

Si vous avez des questions concernant le traitement de vos données à caractère personnel, veuillez adresser une demande écrite au responsable délégué du traitement à l'adresse suivante : PDFinance-DPL@epo.org.

Vous pouvez également contacter notre responsable de la protection des données à l'adresse [dpo@epo.org](mailto:dpo@epo.org) ou [DPOexternalusers@epo.org](mailto:DPOexternalusers@epo.org).

## **Réexamen et exercice des voies de recours**

Si vous considérez que le traitement porte atteinte à vos droits en tant que personne concernée, vous avez le droit de demander un réexamen par le responsable du traitement en vertu de l'article 49 RRPD et, si vous n'êtes pas d'accord avec l'issue de ce réexamen, d'exercer les voies de recours prévues à l'article 50 RRPD.